

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 FEVRIER 2018**

Date de Convocation : 31/01/2018
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1

L'an Deux Mille Dix Huit, le Neuf Février à Vingt heures Trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en mairie sous la présidence d'Hugues CRIGNON, Maire.

Etaient présents : Mmes Laetitia JUMEL Michèle JUMEL, Marie Christine LYLEIRE et
Mrs : Olivier BELLAY, Jérôme CHATELET, Hugues CRIGNON, Jean-Marie DUVALET,
Aurélien LECLERC , Christophe PELAN, Maxime SÉNENTE.

Absent : Mr Jean-Marie GAMAIN

Secrétaire de séance : Olivier BELLAY

Objet : Dossier travaux rénovation intérieur de l'Eglise - Etude des polychromies.

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de la recommandation du Conseil Départemental de faire réaliser une étude des polychromies (décors peints de l'église) avant tous travaux de restauration.

Une entreprise a réalisé un premier diagnostic des peintures existantes.

Le Conseil Municipal accepte d'effectuer les travaux nécessaires à la restauration des peintures et autorise Monsieur le Maire à demander des devis

Le dossier de rénovation de l'intérieur de l'église sera composé :

- la restauration par badigeon
- la restauration des polychromies.

Objet : Groupement de Commande pour l'Achat d'Electricité et Servies Associés par SE 60

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) est le coordonateur d'un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés.

Ce groupement de commandes permet d'obtenir des meilleurs prix mais également d'assurer une maîtrise de la consommation d'énergie.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune, il nous est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60.

Le Conseil Municipal accepte cette adhésion et ne prendra acte que si l'offre proposée est inférieure au tarif règlementé actuel.

Objet : Concours du Receveur Municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles dispositions relatives aux indemnités allouées par les communes à Mr le Receveur de la Trésorerie pour assurer des prestations de conseil et de confection des documents budgétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas demander le concours de Mr le Receveur.

Objet : Convention de fourrière animale par la Société Protectrice des Animaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention de fourrière animale que la Société Protectrice des Animaux nous a adressée. Cette convention permet notamment à la SPA d'accueillir les chiens errants ou en maltraitance dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, **Refuse** la convention proposée par la SPA.

Objet : Projet du PARC EOLIEN DE MARENDEUIL sur la commune de Sommereux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet du « **PARC EOLIEN DE MARENDEUIL** » sur la commune de Sommereux pour l'installation de 8 éoliennes supplémentaires. L'enquête publique a eu lieu du 04 janvier au 2 février 2018
Il demande au Conseil municipal d'émettre un avis concernant ce projet.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet **un avis favorable**.

Objet : Subvention pour les voyages scolaires des collégiens

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'aide d'un collégien pour financer un voyage scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accorde** une somme de **100 €**, par collégien et par an, pour participer au financement des voyages scolaires.

Objet : Diagnostic des Dispositifs d'Assainissement Autonome

La Loi sur l'Eau impose aux communes de réaliser un état des lieux des systèmes d'assainissement autonome existants (au minimum une fois tous les dix ans).

La CCPV nous informe qu'elle va diligenter une personne du SPANC afin de vérifier l'état de fonctionnement des dispositifs d'assainissement autonome.

Ne sont pas concernées les installations contrôlées dernièrement ou réhabilitées.

La CCPV nous informe qu'elle procédera de la sorte :

« Un avis de passages sera à distribuer aux personnes des habitations concernées.

Plusieurs campagnes de visites seront programmées sur la commune afin de rencontrer le plus grand nombre d'usagers. Pour les personnes absentes de leur domicile, un avis préalable de visite sera déposé dans les boîtes aux lettres proposant la date d'un rendez-vous.

Les renseignements collectés lors de la visite seront consignés dans un rapport dont une copie sera adressée à chaque propriétaire.

*En fonction des constatations réalisées **in situ**, le SPANC informera les propriétaires des possibles aides de l'agence de l'Eau Artois Picardie pour réhabiliter leur filière.*

*En application des règles de comptabilité publique, la mission de contrôle fait l'objet d'un **titre de perception***

*Chaque propriétaire d'une installation contrôlée, recevra un **titre de perception de 40 euros TTC** à payer correspondant au montant de cette redevance forfaitaire ».*

Objet : Bac de recyclage des cartons : Apport volontaire des papiers usagés

La CCPV propose à la commune l'installation d'un bac de recyclage des cartons.

Le bac serait placé à côté du bac à verres

Le dispositif est en étude

Levée de séance 22h30